

Règlement du concours photo « Sur les sentiers de la réserve »

Article 1: objet du concours

Le CREN Poitou-Charentes organise un concours photo dans le cadre du programme « Une Réserve près de chez vous : la vallée de la Renaudie » destiné à faire découvrir la Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Renaudie (Charente). Le thème de ce concours est : «Sur les sentiers de la réserve »

Article 2 : participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs.

Article 3: Date

Les dates d'ouverture et clôture du concours sont les suivantes : 1er avril 2018 – 24 aout 2018

Article 4: Conditions du concours

Ce concours individuel consiste en la prise de photo(s) sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie répondant au thème « Sur les sentiers de la réserve ». Les photos devront également :

- Porter un titre.
- Représenter un paysage ou une espèce animale ou végétale de la réserve naturelle.
- Être prise sur les sentiers de la Réserve Naturelle et uniquement sur les sentiers.
- Les participants doivent être auteurs de la photographie et ne peuvent pas être des photographes professionnels.

Article 5: exigences du concours

Le nombre de photos par participant est limité à deux.

Les fichiers sont acceptés au format jpg, psd, png, raw et tif. Les photos doivent être de qualité suffisante et ne pas dépasser 8 Mo.

Les photos proposées ne devront pas comporter de montage, ni être retouchées.

Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur, prises avec tout type de matériel photographique à l'exception de drone.

Les photographies devront obligatoirement être prises sur les sentiers de la Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Renaudie, conformément au règlement de la Réserve Naturelle interdisant la prise de vue en dehors des itinéraires ouverts au public. Les photos doivent obligatoirement avoir été prises durant la période du concours.

Aucune personne physique pouvant être identifiée ne doit apparaître sur la photo.



Article 6: Anonymat

Afin de préserver l'anonymat, les photos ne devront comporter en aucun endroit ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif. Chaque participant(e) précisera son nom, prénom, adresse mail et téléphone, et si possible le jour de prise de vue, dans le corps du texte du mail ou dans un fichier au format word joint dans le mail avec la photo.

Article 7: Transmission des photos

Les participant(e)s devront envoyer avant le 1er septembre 2018, 17h leurs photos et les informations demandées à l'adresse mail suivante :

concours-renaudie@cren-poitou-charentes.org

Article 8: Jury

Le jury est composé de personnes du CREN Poitou-Charentes et de partenaires du site. Il désignera en toute indépendance les 3 photos arrivées en tête de classement. La date de remise des prix se fixée ultérieurement mais aura lieu avant le 31 décembre 2018. Les 3 lauréats recevront un lot.

Les critères de sélection seront :

- la qualité artistique et esthétique
- l'originalité de la photo
- l'éthique et le respect des espèces et des milieux
- le respect du règlement de la Réserve Naturelle et du concours photo

Article 9: Restitution des œuvres

Les photos ne seront pas rendues. Les candidats – et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur – en participant à ce concours, autorisent de fait les organisateurs à reproduire leur œuvre sur des supports de communication, et ce jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 11: Renseignements

Pour tout renseignement, s'adresser à : CREN Poitou-Charentes - 46 rue de Québec 16000 ANGOULEME / 05 45 90 39 68 / 06 15 33 37 89 - concours-renaudie@cren-poitou-charentes.org